



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 08 juillet 2015

FAMILLES DE FRANCE RAPPELLE LES ECARTS DE PRIX DANS LA LOCATION DE VOITURE EN LIGNE !

En vacances, pour ceux qui n'emportent pas leur véhicule, l'option de la location apparaît souvent comme la seule solution pour se déplacer librement une fois arrivés sur le lieu du séjour. Avec le développement d'offres de location en ligne, les consommateurs ne savent souvent pas trop où réserver pour essayer d'obtenir un meilleur prix. Familles de France a réalisé une étude sur la location de voiture sur internet pour vous aider.

Paiement immédiat en ligne ou différé en agence : du simple au double parfois !

Quand on loue une voiture sur internet, soit on la paie immédiatement en ligne, soit on la réserve sur le site et on effectue le paiement plus tard, en agence.

Et d'après les résultats de notre enquête, si vous préférez le paiement en agence, ça peut vous coûter le double selon le loueur ! En moyenne, l'économie en payant en ligne est de 20%.

Attention aux kilomètres inclus ET au coût du kilomètre supplémentaire

Attention au kilométrage inclus mais aussi au coût du kilomètre supplémentaire ! L'offre la plus chère n'est pas forcément celle qu'on croit : il faut donc bien faire ses calculs avant et estimer la distance que l'on sera amené à parcourir.

De « chères » options

Nous avons relevé aussi de nombreux écarts entre les loueurs concurrents concernant les options ou services mis à la disposition des consommateurs (GPS, siège bébé, etc.). Il est préférable de se renseigner avant et en tenir compte dans votre comparatif.

Encore des clauses abusives

Notre enquête a aussi porté sur l'étude des conditions générales de la location pour vérifier si les droits des locataires étaient respectés. Malheureusement, nous constatons que demeurent encore des clauses abusives au sein des contrats.

Premier exemple, l'interdiction de faire conduire d'autres personnes que celle prévue au contrat. Autre exemple, certains contrats imposent un délai de 24 heures pour déclarer un sinistre, ce qui est illégal selon le Code des assurances.

Accès pas toujours facile aux conditions générales

Enfin, aucune agence n'obtient la note de 5/5 sur le critère de l'accessibilité aux conditions générales et celui de leur facilité de lecture.

Enfin, Familles de France rappelle les règles essentielles à connaître avant de louer un véhicule au sein de son dossier de presse.

Contact Presse : Thierry Vidor 06.64.31.98.68

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs
Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : accueil@familles-de-france.org – Internet : www.familles-de-france.org